



1ER FORUM NATIONAL
"FORÊTS PRIVÉES ET COLLECTIVITÉS LOCALES"
Périgueux - 23 & 24 octobre 2008

GESTION ET DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FORET PRIVEE :
POUR UNE REFONDATION

En France la forêt couvre 1,5 millions d'hectares, soit plus d'un quart du territoire.

Il s'agit d'une forêt majoritairement feuillue (70 % en surface) où la biodiversité ordinaire et remarquable apparaît exceptionnelle (137 espèces d'arbres différentes).

Une autre des caractéristiques importantes de la forêt française est qu'elle appartient pour les 3/4 de sa surface à des propriétaires privés (10 M.ha). On dénombre 3,5 millions de propriétaires dont 3 millions possèdent moins de 4 hectares.

70.000 propriétaires environ possédant plus de 25 ha représentent à eux seuls 47 % de la surface de la forêt privée.

Très codifiée par les théoriciens allemands et français des 18ème et 19ème siècles, la gestion des forêts publiques européennes a fortement influencé la gestion de la forêt privée.

Au 20ème siècle dans les années 80, la controverse forestière a été nourrie par les Etats Unis principalement sur la côte ouest où les tenants de la sylviculture productiviste inspirée des théories européennes ont été déstabilisés par les héritiers d'Aldo LÉOPOLD partisans d'une sylviculture écosystémique.

1 - Les notions de gestion et développement durables appliquées à la forêt

C'est très exactement en 1992, lors du Congrès de la CNUED (Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement) que la question forestière émerge en tant que préoccupation mondiale et que l'on voit apparaître un grand nombre de textes fondateurs.

- ♦ Agenda 21 : 2.500 recommandations pour le développement durable de la planète Terre.
- ♦ Charte de la Terre
- ♦ Convention pour le changement climatique
- ♦ Convention sur le maintien de la diversité biologique
- ♦ Déclaration de principe concernant les forêts

Ce Corpus doctrinal largement inspiré par les organisations écologistes omniprésentes au sein du Congrès, va dès lors bouleverser la conception et les pratiques de la foresterie. Beaucoup des accords de Rio étant "juridiquement contraignants" devront être déclinés au sein des textes qui régissent le droit des "Etats/nations".

Dans le droit fil de Rio, les organisations environnementales créent dès 1993 le "Forest Stewardship Council" (FSC) autoproclamé certificateur mondial de la gestion forestière durable.

Destinée au départ à ralentir la déforestation constatée des forêts tropicales, la certification de la gestion durable des forêts allait rapidement se décliner en de nombreux systèmes internationaux et concurrents (FSC/PEFC etc..) et bousculer l'approche traditionnelle de la forêt privée.

Là où historiquement s'était noué un dialogue, parfois orageux, entre l'Administration et le sylviculteur, celui-ci, selon un processus "volontaire" acceptait qu'un intervenant indépendant, le certificateur, porte un jugement sur la qualité de sa gestion au regard de critères nombreux et complexes.

En parallèle à cette bataille considérable de la certification, l'Europe, comme l'avaient déjà fait les Etats Unis, entreprenait de se doter d'un réseau dit "Natura 2000" constitué de zones protégées recoupant les habitats d'espèces animales ou végétales en danger. C'est aujourd'hui 12 % du territoire français qui se trouve concerné par le réseau Natura 2000, héritier direct de la Convention de Rio sur le maintien de la diversité biologique.

En 2001, la loi forestière française a décliné à son tour les textes de Rio en définissant un ensemble complexe de "garanties de gestion durable" conditionnant toutes les aides publiques aux propriétaires forestiers (PSG, CBPS, RTG).

Récemment, le Grenelle de l'Environnement et les Assises de la Forêt qui lui ont fait suite (2008) ont rebâti un cadre dans lequel doivent s'insérer les opérations forestières en forêt privée et publique :

"Produire plus de bois, tout en préservant mieux la biodiversité"

Pour que le tableau soit complet, rappelons que le débat continue entre gestionnaires forestiers partisans de la futaie régulière et ceux qui préconisent la futaie irrégulière censée être plus "écologiquement correcte"¹.

Au final, on serait tenté de croire qu'en l'espace de vingt ans un renouvellement complet de la pensée forestière a été opéré au profit d'une approche beaucoup plus écosystémique de la gestion forestière.

La forêt tend pour beaucoup à devenir un "bien public" où la conservation se substituerait à la gestion traditionnelle décriée et jugée peu durable.

2 - Contexte actuel et limites des outils mis en place

Mais c'est au moment où le concept flou de "gestion durable" paraît triompher et imprégner la sphère forestière dans son entier que, par une ruse dont l'Histoire a le secret, toute cette construction imparfaite et parfois approximative risque de se lézarder.

L'évolution observée ces dernières années, renforcée par l'actualité la plus récente, nous incitent en effet à changer de paradigme.

Nous sommes confrontés à une série de phénomènes nouveaux qui nécessitent des adaptations rapides concernant la place et le rôle dévolus aux forêts.

⇒ La crise climatique et le réchauffement annoncés vont nous obliger à revoir la conception de conservation statique des habitats qui sous-tend Natura 2000. Une élévation de température moyenne de 1°C entraîne une migration de l'espèce arbre de 250 km vers le nord ...

Par ailleurs le rôle de stockage du CO₂ reconnu aux forêts, plus particulièrement celles qui sont en croissance et qui se renouvellent, va devenir stratégique.

⇒ La crise énergétique conduit également à redonner un rôle à la biomasse forestière et, à terme, aux plantations dédiées à croissance rapide (carburants de 2ème génération).

¹ cf article de P.CHAVET "Futaie irrégulière, un peu de tolérance et moins de dogmatisme" - "La forêt privée - juillet-août 2008"

⇒ La crise alimentaire et la consommation d'espace, y compris forestier, nécessitée par les agro-carburants, menace infiniment plus la biodiversité forestière qu'une gestion raisonnée de la forêt.

⇒ Enfin, la crise financière et les conséquences qui en découleront vont redonner de l'intérêt pour que l'on appelle les "biens réels" eux-mêmes à la racine du retour de "l'économie réelle".

Nous allons regarder avec des yeux neufs une économie, celle de la filière-bois qui emploie 231.000 personnes salariées pour un chiffre d'affaires de 40 Md d'€ sans intervention de l'Etat ou presque ².

Ajoutons à ce panorama de crise globale la perspective de voir 9 Milliards d'individus sur notre vieille planète à l'horizon 2100.

Hervé JUVIN vient de faire paraître un livre important sur ce sujet ³.

Voici ce qu'il écrit :

"Nous vivons dans un monde fini, petit et rare, un monde que notre richesse et notre puissance n'agrandissent plus autour de nous ... Et il résulte de la découverte que, pour la première fois, le maintien des conditions "naturelles" favorables à la vie humaine dépend de l'activité économique, de la créativité et de la capacité d'innovation. La sortie de la nature est consommée. Le temps de la production lui succède".

Et aussi :

"Ne plus consommer le monde, ni le rêver, ni déplorer sa disparition ; il faut produire le monde".

3 - Refonder la sylviculture sur des bases durables : une tâche urgente

Cette nécessité va redonner ses lettres de noblesse à ce que nous continuons d'appeler "sylviculture" et d'autres "génie écologique forestier".

Il devient urgent de redéfinir une politique forestière digne de ce nom, l'exercice s'étant interrompu en 1963 (Loi PISANI).

Comme en 1963, il faut traiter à la fois de forêt publique et de forêt privée, et s'interroger sur la synthèse souhaitable entre priorités économiques, environnementales et sociétales.

Avec 15 millions d'hectares de "forêts" dont plus de 10 millions d'hectares de forêt privée, la France, plus que jamais, peut se revendiquer comme puissance forestière européenne.

² SESI 2008 - Service des Etudes et des Statistiques Industrielles -

³ "Produire le monde" - Hervé JUVIN - Gallimard 2008 -

Et, bien que l'exercice dépasse largement le cadre de cette communication, on peut s'essayer à lister quelques recommandations préalables à la production d'un texte d'orientation :

- ⇒ Réhabiliter la fonction de production des forêts ;
- ⇒ Mieux définir et lutter collectivement contre les risques nombreux qui caractérisent les cycles forestiers (incendies, tempêtes, insectes, champignons) ;
- ⇒ Lutter activement contre le morcellement en limitant la fragmentation des forêts et en définissant un statut de "producteur forestier" distinct de celui de propriétaire forestier ;
- ⇒ Soutenir à partir de la définition des priorités au niveau national, l'industrie de transformation, notamment celle du sciage, et favoriser l'utilisation du bois dans la construction ;
- ⇒ Préparer l'adaptation des forêts au changement climatique ;
- ⇒ Faire entrer la forêt dans l'économie du carbone ;
- ⇒ Optimiser les politiques d'accompagnement Europe/Etats/Territoires.

C'est à un immense effort conceptuel d'abord, pédagogique ensuite et volontariste en matière d'investissement sur le long terme que nous sommes conduits si nous voulons à nouveau tirer parti des conditions très favorables que connaît et connaîtra longtemps notre pays pour le développement d'une gestion productive et durable des forêts.

Yves LESGOURGUES
Directeur du CRPF d'Aquitaine
E.mail : y.lesgourgues@crpfaquitaine.fr